



Flaviac, le 14 juin 2019

ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE
RENTREE SCOLAIRE 2019/2020

Madame, Monsieur,

Afin de préparer la rentrée scolaire du 2 septembre prochain, nous vous adressons :

- Une fiche d'information aux familles
- Le règlement cantine et garderie
- Le bulletin d'inscription individuel aux services périscolaires (cantine et/ou garderie)

Ce dernier document doit être déposé en Mairie au plus tard le vendredi 28 juin dument complété, daté et signé.

La tarification cantine basée sur le quotient familial (voir « Information aux familles ») entrera en vigueur dès la rentrée de septembre 2019. (*délibération du conseil municipal du 13/06/2019*)

Pour toute question s'y rapportant, nos services sont à votre écoute.

Les tarifs pour l'année scolaire 2019/2020 sont les suivants :

- **Cantine :**

Quotient Familial (QF) de la CAF	Tarif repas
De 0 à 550	3.00 €
De 551 à 700	3.30 €
Au-delà de 700	3.40 €

- **Garderie périscolaire** (lundi, mardi, jeudi et vendredi) : **1.00 € par ½ journée** (*inchangé*)

Exemples : Mon enfant va en garderie le matin : je règle 1€

Mon enfant va en garderie le soir : je règle 1 €

*Mon enfant va en garderie le matin **ET** le soir : je règle 2 €*

Nous vous souhaitons un bel été.

Par délégation : Valérie HILAIRE
Responsable des Affaires Scolaires

NB : tous ces documents sont également téléchargeables sur www.flaviac.fr => rubrique « Espace de téléchargements »



RENTRÉE SCOLAIRE 2019/2020
INFORMATION AUX FAMILLES

Services Périscolaires



- **Cantine** : le prix du repas est dorénavant basé sur le quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales (délibération du 13/06/2019)

Tranches	Quotient Familial (QF) de la CAF	Tarif repas
Tranche 1	De 0 à 550	3.00 €
Tranche 2	De 551 à 700	3.30 €
Tranche 3	Au-delà de 700	3.40 €

Afin de bénéficier du tarif correspondant à vos ressources pour l'année scolaire, il est impératif de nous communiquer votre numéro d'allocataire CAF. (bulletin d'inscription)

En l'absence de cette information, le tarif de la tranche la plus haute sera appliqué.

Le quotient familial sera actualisé en cas de changement dans la situation familiale signalé auprès de nos services.

Vous devez inscrire vos enfants à la Cantine au plus tard le jeudi à 8h30 pour la semaine suivante (pour plus d'informations, se référer au règlement ci-joint).

Vous pouvez, si vous le souhaitez, procéder aux inscriptions périscolaires pour le mois, la période, l'année.

- **Garderie** : lundi, mardi, jeudi et vendredi (1€ la séance, tarif inchangé)

Bulletin d'inscription

Une fois complété et signé, il doit être retourné **au plus tard le vendredi 28 juin 2019** au secrétariat de Mairie.

Horaires

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie	7h30/8h20	7h30/8h20		7h30/8h20	7h30/8h20
Classe	8h30/12h00	8h30/12h00		8h30/12h00	8h30/12h00
Pause méridienne de 12h00 à 13h20					
Classe	13h30/16h00	13h30/16h00		13h30/16h00	13h30/16h00
Garderie	16h00/18h00	16h00/18h00		16h00/18h00	16h00/18h00

Rappels divers

Toutes questions ou informations relatives aux activités périscolaires (cantine et garderie) doivent être adressées à la Mairie.

**L'accès aux écoles est sécurisé par un portail équipé d'un interphone.
Il est de la responsabilité de chacun de veiller à bien refermer le portail après son passage.**



Année Scolaire 2019/2020
Règlement CANTINE ET GARDERIE

(Suivant délibération du Conseil Municipal en date du 13 juin 2019)

Toute demande d'inscription aux services (cantine et/ou garderie) se fait grâce au bulletin d'inscription complété et signé par les parents. Une fois le bulletin déposé en Mairie, vous recevrez par mail, vos mot de passe et identifiant de connexion vous permettant d'accéder à la plateforme de réservation en ligne.

CANTINE MUNICIPALE

Les inscriptions, pour la cantine, doivent se faire le jeudi avant 8h30 pour la semaine suivante (ou pour le mois, la période, l'année, etc). Elles se font à partir du logiciel en ligne prévu à cet effet (le lien pour y accéder est situé sur la page d'accueil du site de la Mairie : www.flaviac.fr).

Pour les parents ne pouvant souscrire à ce service, les inscriptions se feront à l'accueil de la Mairie au plus tard le mercredi à 11h00 (règlements par chèques ou espèces).

Seules les absences signalées en Mairie la veille avant 9h30 et par écrit, feront l'objet d'un avoir sur votre compte.

Pour information :

Lors de situations exceptionnelles (familiales ou professionnelles), l'apport d'un repas froid est toléré. Il sera fourni par la famille dans un sac isotherme au nom de l'enfant. Ce sac sera conservé en classe jusqu'à l'heure du repas. Il est de la responsabilité des parents de respecter ces consignes de conservation.

Pour des raisons évidentes d'organisation, la Mairie devra en être avertie.

Les enfants de plus de 3 ans peuvent manger à la cantine, **après inscription obligatoire**.

Chaque enfant de Maternelle déjeunant à la cantine doit posséder une serviette de table marquée à son nom.

Les menus de la semaine sont affichés dans le hall de l'école maternelle et sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école élémentaire ; ils sont également consultables sur le site internet de la commune (www.flaviac.fr - rubrique « les services »).

Tous les enfants qui mangent à la cantine sont tenus de **respecter les règles de discipline**. En cas d'indiscipline, les parents seront informés une première fois oralement de l'attitude de l'enfant ; le deuxième avertissement se fera par écrit et l'enfant pourra être exclu temporairement ou définitivement de la cantine scolaire.

TARIFS CANTINE APPLICABLES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2019-2020

(Délibération du 13/06/2019)

Tranches	Quotient Familial (QF) de la CAF	Tarif repas
Tranche 1	De 0 à 550	3.00 €
Tranche 2	De 551 à 700	3.30 €
Tranche 3	Au-delà de 700	3.40 €

Le tarif pour les enseignants, extérieurs et intervenants est fixé à 5.60 €.

GARDERIE MUNICIPALE

Le lieu d'accueil de la garderie est situé dans la cour de l'école élémentaire.

Sont admis à la garderie municipale, **après inscription obligatoire**, les enfants de plus de 3 ans.

Les parents doivent obligatoirement fournir les noms et coordonnées des personnes autorisées à venir chercher leur(s) enfant(s) en complétant le « Bulletin d'inscription » ci-joint.

En cas d'indiscipline, les parents seront informés une première fois par écrit de l'attitude de l'enfant. Au deuxième avertissement, l'enfant sera exclu définitivement de la garderie scolaire.

Garderie périscolaire

Jours	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Horaires	7h30/8h20	7h30/8h20	7h30/8h20	7h30/8h20
	16h00/18h00	16h00/18h00	16h00/18h00	16h00/18h00

- **Le matin**, les parents sont tenus d'accompagner et de confier leur(s) enfant(s) à l'agent responsable.
- **A 16h00**, les enfants restant en garderie seront accueillis dans la cour de l'école élémentaire où l'agent responsable les prend en charge.

Modalités d'inscriptions :

Les inscriptions en ligne peuvent se faire le jour-même jusqu'à 8h00.

Pour toute modification, absence (devant être signalée par écrit : soit par mail à accueil@flaviac.fr soit par courrier) ou présence (non prévue), l'avoir ou le dû sera régularisé ultérieurement.

Le « Bulletin d'inscription » une fois complété et signé doit être retourné au plus tard le vendredi 28 juin 2019 au secrétariat de Mairie ou dans la boîte aux lettres de la Mairie.

TARIFS GARDERIES APPLICABLES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2019-2020

Garderie périscolaire	1,00 € la séance
------------------------------	------------------

Pour les enfants ne fréquentant pas la garderie, les portes de l'école ouvrent 10 minutes avant le début de la classe, soit à 8h20 et à 13h20.

Nous vous souhaitons de BONNES VACANCES et
une bonne année scolaire 2019-2020 !



Bulletin d'inscription Cantine et/ou Garderie

Année Scolaire 2019/2020

Ne remplir qu'une fiche par enfant

**Date limite de retour :
Vendredi 28 juin 2019**

Nom et prénom de l'enfant	Date de naissance	Sexe	Classe
Cantine : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OCCASIONNEL	Garderie : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OCCASIONNEL		

Nom et Prénom du représentant légal :

Adresse :

Téléphone domicile :

Téléphone professionnel :

Téléphone portable :

Lien de parenté avec l'enfant : Père Mère Autre :

Adresse e-mail (obligatoire pour le portail famille) :@.....

N° d'allocataire CAF :

En l'absence du numéro d'allocataire, le prix de la tranche la plus haute sera appliqué

Nom et Prénom du conjoint :

Adresse :

Téléphone domicile :

Téléphone professionnel :

Téléphone portable :

Adresse e-mail (obligatoire pour le portail famille) :@.....

En cas de séparation, divorce : joindre le jugement et indiquer le mode de garde en place (garde alternée, semaines paires ou impaires...) afin de paramétrer le planning du logiciel périscolaire en conséquence :

Votre enfant dispose t-il d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) ?

Oui Fournir le Protocole d'Accueil Individualisé avec les médicaments si prescription.

En l'absence du document, l'enfant ne sera pas admis à la cantine.

Non

Votre enfant suit-il un régime alimentaire ?

Sans porc

Sans viande

Autorisations diverses (cocher la case lorsque vous autorisez votre enfant)

Droit à l'image

Rentre seul à la maison

Personnes autorisées à venir chercher votre enfant à la garderie

Nom	Prénom	Coordonnées téléphoniques

Signatures acceptant le règlement, précédées de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Le représentant légal : Date :	Le conjoint : Date :
---	---------------------------------------

